

La Charte d'Amiens a 100 ans

En 1906, la CGT est la seule organisation syndicale confédérée française. Par son congrès d'Amiens (du 8 au 14 octobre 1906) elle va se déclarer indépendante des partis politiques.

En fait, au sein du Parti Socialiste (réuni depuis 1905 sous le nom de « Section française de l'Internationale ouvrière - SFIO -) Jean Jaurès et Jules Guesde s'opposaient sur cette question.

En effet, la tendance marxiste, incarnée par Jules Guesde, estimait nécessaire la « coopération » et « l'entente » avec la SFIO. Jean Jaurès, au contraire, défendait l'idée de l'autonomie de la CGT pour mener des luttes sociales afin d'obtenir des améliorations immédiates en vue de « préparer l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ».

C'est la position de Jaurès qui sera retenue. La motion soumise au vote par le secrétaire général de la CGT, Victor Griffuelhes, fut adoptée par 834 mandats contre 8, en disposant que : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Depuis, la Charte d'Amiens reste une référence du syndicalisme français, bien que les principes qu'elle porte furent largement remis en causes tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier en France.